

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 19-03 du 16 décembre 2021

### **ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE AU SEIN DES COLLÈGES PUBLICS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À HUIT ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – CONVENTION.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-XI-49 du 18 novembre 2021 approuvant le projet éducatif départemental 2021-2025,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes pour des actions en faveur de l'amélioration du climat scolaire dans les collèges publics au titre de l'année scolaire 2021 - 2022 :

- 15 000 euros à l'association Entrées de jeu
- 9 000 euros à l'association « Accueil, prévention, culture intercommunautaires et solidaire » (APCIS)
- 7 000 euros à l'association Sciences Ouvertes
- 3 250 euros à l'association MédiActeurs nouvelle génération
- 5 000 euros à l'association Hereditas
- 10 400 euros à l'association Grain de sel



- 7 000 euros à l'association Idéokilogramme,
- 2 100 euros à l'association Synergies Théâtre ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec l'association « Accueil, prévention, culture intercommunautaire et solidaire » (APCIS) ;

- CHARGE le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*